

MAIRIE DE MAGNONCOURT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 01 avril 2026

Présents : MMES REBOURCET CI. DECAILLOZ J. BIGEY M.N. PARMENTELOT I. URMÈS C. MM. MATHIEU V. NOSARI J. CALLET T. CERESA P. LIMA C.

Absente excusée : Mme JESPERE R.

Madame Candy URMÈS a été élue secrétaire de séance.

* Indemnité du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité du Maire au taux de 17% de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique.

* Indemnité des adjoints :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le taux de 6,60% de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints.

* Désignation de deux délégués au SIED 70

Le Conseil Municipal décide de nommer comme délégués au SIED 70 :

- Monsieur Thierry CALLET, membre titulaire
- Monsieur Carlos LIMA, membre suppléant

* Désignation de deux délégués au Syndicat du Collège André MASSON

Le Conseil Municipal décide de nommer comme délégués :

- Madame Jocelyne DECAILLOZ, titulaire
- Monsieur Philippe CERESA, suppléant

* Désignation de deux délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement

Le Conseil Municipal décide de nommer comme délégués :

- Monsieur Jocelyn NOSARI
- Monsieur Vincent MATHIEU

* Désignation deux délégués au SICTOM

Le Conseil municipal décide de nommer comme délégués :

- Monsieur Carlos LIMA, titulaire
- Madame Marie-Noëlle BIGEY, suppléante

* Désignation des communes forestières

Le Conseil Municipal décide de nommer comme délégués :

- Monsieur Vincent MATHIEU
- Monsieur Thierry CALLET

* Désignation de deux délégués au CNAS

Le Conseil Municipal nomme Madame Candy URMÈS, collègue élus et Madame Sylvie FRANÇOIS, collègue agents comme délégués au CNAS.

* TAUX D'IMPOSITION 2026 :

Madame le Maire propose de maintenir les taux des taxes foncières bâties et non bâties au niveau de celle de 2025, tout en précisant que la fiscalité locale augmentera néanmoins, car les bases locatives ont été revalorisées de 416 782 à 419 700 sur l'ensemble du bâti et sur les propriétés non bâti de 9 590 à 9 600.

Madame le Maire informe également le Conseil que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022 est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les taxes comme l'année 2025 c'est à dire :

- taxe d'habitation : 11,63 %
- taxe foncière bâti : 46,32 %
- taxe foncière non bâti : 55,55 %.

* Recrutement sur un emploi non permanent - accroissement saisonnier d'activité
Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à la saison estivale pour une durée de 6 mois. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de créer un poste non permanent pour une durée de 6 mois.

* Avis du Conseil Municipal sur le projet de PLUI de la CCHC

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet du PLUI arrêté par le Conseil Communautaire en date du 26 février 2026.

Vu pour être affiché le 02 avril 2026 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Magnoncourt, le 10 avril 2026

Le Maire